



PROCÉDURES LOCALES

Championnat de France de Vol en Planeur Catégorie Générale Classes Libre et 18m *Du 5 juillet 2026 au 11 juillet 2026* Vinson sur Verdon

Edition du 11/05/2026
Amendement du 29/06/2026

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) :

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2026

Table des matières

1. DESCRIPTION DE LA COMPETITION	3
1.1. NOM ET LIEU DE LA COMPETITION	3
1.2. CALENDRIER DE LA COMPETITION	3
1.3. NOMS ET FONCTIONS DES ORGANISATEURS ET OFFICIELS	3
1.4. ADRESSES POUR CORRESPONDANCE ET INSCRIPTION	3
2. GENERALITES	4
2.1. MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DES DECOLLAGES	4
2.2. CATEGORIES, CLASSES ET TYPES DE PLANEURS ADMIS	4
2.3. LOGICIEL D'ANALYSE ET DE SCORING UTILISE	4
2.4. ENREGISTREURS DE VOL	4
2.5. ÉQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES REQUIS	4
2.6. SITE INTERNET	4
2.7. BASE DE POINTS DE VIRAGES	4
2.8. DEFINITION DE L'ESPACE AERIEN SPORTIF DU CHAMPIONNAT	5
2.9. EMPLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL	6
2.10. MESSAGERIE	6
3. PROCEDURES AU SOL	6
3.1. PRESENTATION DE L'AERODROME	6
3.2. CONSIGNES DE MISE EN PISTE ET PASSAGE AU POINT DE PESEE	6
3.3. PROCEDURE DE PESEE	6
3.4. PROCEDURE DE DEBALLASTAGE EN PISTE	6
3.5. GRILLE DE DECOLLAGE	6
3.6. PC VACHE, INFORMATIONS A COMMUNIQUER EN CAS DE VACHE, REMISE DES ENREGISTREURS AU RETOUR DE VACHE	6
3.7. DEPOUILLEMENT DES ENREGISTREURS	7
3.8. POSSIBILITES DE DEPANNAGE AIR	7
4. PROCEDURES EN VOL	7
4.1. FREQUENCES RADIO	7
4.2. DECOLLAGE (ZONE DE LARGAGE) / TREUIL / DECOLLAGE AUTONOME	8
4.3. PROCEDURE EN CAS D'ATTERRISSAGE PENDANT LES MISES EN L'AIR	8
4.4. INFORMATION D'ARRIVEE	8
4.5. PROCEDURE D'ARRIVEE ET D'ATTERRISSAGE	8
5. DEROULEMENT DE S EPREUVES	8
5.1. DISPOSITIONS LOCALES RELATIVES AU CONTROLE DU TRAFIC AERIEN (LE CAS ECHEANT)	8
5.2. ZONE DES EPREUVES	8
5.3. PARAMETRES DES PORTES DE DEPART ET D'ARRIVEE	8
5.4. OUVERTURE DE PORTE DE DEPART	9
5.5. ANNULATION D'EPREUVE EN VOL	9
5.6. PENALITE ALTITUDE D'ARRIVEE	9
6. DIVERGENCES PAR RAPPORT AU REGLEMENT FEDERAL NP4.1 EN VIGUEUR	9
7. ANNEXES	9

1. Description de la compétition

1.1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : Championnat de France de Vol en Planeur Catégorie Générale Classe Libre et Classe 18m
- Lieu : Vinon sur Verdon
- Association organisatrice : Association aéronautique Verdon Alpilles
- Altitude de référence de l'aérodrome : 275 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : non

1.2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 31/01/2026
- Entraînement (non officiel) : : Du 01/07/2026 au 04/07/2026
- Période d'enregistrement : : du 01/07/2026 au 04/07/2026(16h00)
- Période d'inspection technique) : du 01/07/2026 au 04/07/2026
- Premier briefing(recommandé) : 04/07/2026 à 18h00
- Briefing obligatoire : 05/07/2026 à 10h00
- Période de compétition : du 05/07/2026 au 11/07/2026
- Remise des prix : 11/07/2026 à 20h00

1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

Postes obligatoires :

- Directeur de la compétition : Roger Eyrier
- Représentant fédéral : Philippe De Péchy
- Choix des épreuves : Roger Eyrier et Dimitry Borovick
- Scoring : Jean-Marc Savoie
- Secrétariat : Kelly Sacrez et Nathalie Peron

Postes recommandés :

- Président du Comité d'Organisation : Philippe Souquet
- Sécurité des vols : Francis Moginot
- Météorologue : Gérard Herbaud
- Logistique : TBD
- Contrôle Technique : Michel Vigouroux
- Remorquage : Denis Burckel
- Webmaster : TBD
- Responsable presse : TBD

1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : 04 92 78 82 90
- E-mail : secretariat@vinon-soaring.fr
- Site web : <https://www.soaringspot.com/fr/cdf2026-vinon/>
- Adresse postale : 1 route de l'aérodrome 83560 Vinon sur Verdon

2. Généralités

2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- 200 € pour tous les pilotes.

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard (900 m AGL,625mAAL) est de 60 €.

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 500 €

2.2. Catégories, Classes et types de planeurs admis

Catégorie Générale Libre et 18m

NP4.1. d 18m et Libre

Nombre maximal de planeurs de la compétition admis sur la plate-forme : 90.

2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.62 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2026 en vigueur le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4. Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Pour les Championnats de France seulement :

- Tout enregistreur de vol utilisé, principal ou secours, doit être soit homologués IGC ou soit un FLARM.
- Uniquement en Championnat de France Catégorie Générale Classes Standard+15, Biplace 20m, 18m et Libre : l'enregistreur principal doit disposer de la fonction « Marqueur d'Évènement » afin de pouvoir utiliser la procédure PEV (cf. NP4.1 §12.4.5).

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5. Équipements supplémentaires requis

- Obligatoire :Gilets jaunes
- Facultatif : Oxygène (en l'absence d'oxygène, le concurrent devra limiter son altitude)

2.6. Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est <https://www.soaringspot.com/fr/cdf2026-vinon/> . Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7. Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) sera disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Point de départ utilisable : 001Vinson-407 Pont de Manosque-347 Gréoux les bains-
641 Piervert
- Points de report et départ utilisables : 407 Pont de Manosque-998Report20 PontoiseFarm
- Points d'arrivée utilisables : 999Finish20(centre du cercle d'arrivée)

2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (*.cub) sera disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond :



- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :
 - Classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D, parcs naturels, zones voltiges et parachutismes
- Liste des zones toujours autorisées sportivement (ie pénétration non pénalisée) :
 - Classes E, F, G, RMZ, ZRT, zones treuil (*)
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT, ZSM, zones voltiges, zone parachutisme)

(*) Zones treuils : elles sont sportivement autorisées mais les pilotes doivent contacter les aérodromes utilisant un treuil lorsqu'ils sont à proximité :

- Saint Auban : 122.305 MHz
- Motte du Caire : 119.660 MHz
- Seyne les Alpes : 118.450 MHz
- Saint Crépin : 123.500 MHz

2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé en salle de briefing

2.10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe Whatsapp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

Avoir téléchargé l'application Whatsapp avant votre arrivée

3. Procédures au sol

3.1. Présentation de l'aérodrome

Cf self briefing

3.2. Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

Cf self briefing

3.3. Procédure de pesée

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / PDA...) seront effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé.

3.4. Procédure de déballastage en piste

Les déballastages sur la grille de départ sont autorisés sous le contrôle du Directeur de Compétition ou d'un membre de l'organisation.

Dans un souci de préservation des ressources naturelles, il est demandé aux concurrents déballastant au sol de recueillir l'eau dans des bidons afin de la réutiliser.

3.5. Grille de décollage

Cf self briefing

3.6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe Bureau du chef pilote
N° de téléphone : **06 51 25 12 03**
Whatsapp PC Vache: **06 81 89 05 51**

En cas de vache, le pilote peut :

- Contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations (voir fiche de vache) nécessaires au dépannage.
- Contacter le PC Vache par SMS ou Whatsapp avec le formatage suivant : [PILOTE] [N° de Concours] [nb de points tournés] [Latitude][Longitude]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

3.7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- Soit avec un envoi par Internet :

: scoring@vinon-soaring.fr

- Soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

3.8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

4.Procédures en vol

4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 122.150MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 118.155 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

Sauf Championnat de France où l'entraide est interdite, les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

- 122.505 MHz
- 122.655 MHz
- 123.055 MHz
- 129.715 MHz
- 129.760 MHz
- 129.980 MHz

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

4.2. Décollage (zone de largage) décollage autonome

Cf self briefing

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les mises en l'air

Cf self briefing

4.4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10km »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en service).

Puis le pilote annonce au passage du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] au cercle, directe ou tour de piste »

4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage

Cf self briefing

Arrivée directe : le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les passages ne sont pas autorisés.

5. Déroulement des épreuves

5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet

5.2. Zone des épreuves

Cf self briefing

5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale : 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
 - o Altitude minimale : 400mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.
(Feuille d'épreuve)

5.4. Procédure de départ PEV

La feuille d'épreuve précisera si l'option départ avec PEV est activée pour la journée.

Si l'option PEV est activée :

- Le temps d'attente PEV (« PEV Wait Time ») sera fixée à 8 minutes
- La fenêtre de départ PEV (« PEV Start Window ») sera fixée à 8 minutes

5.5. Ouverture de porte de départ

Se référer à la NP4.1 §12.4.3.

5.6. Annulation d'épreuve en vol

À tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« *Compétition X, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

5.7. Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

6. Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

Sans objet

7. Annexes

NIL